

Fiche 1 Sensibilisation et prévention

3.2.1 Développer des temps de sensibilisation des professionnels de la MCO aux spécificités de l'accueil de personnes en situation de handicap psychique

Regrouper une seule et même fiche action pour axe 3.2.1 + 6.1.1 + 7.2.2 + 8.1.1 dans CTSM

Groupe de Suivi	Repérage et prévention - Sensibilisation et prévention
Titre	3.2.1 Développer des temps de sensibilisation des professionnels de la MCO aux spécificités de l'accueil de personnes en situation de handicap psychique + 6.1.1 + 7.2.2 + 8.1.1
Catégories	Public :
	Thématique : Sensibilisation et prévention
	Offre de soins ou de services :
Cadrage Régional	Les malades psychiques chroniques ont une espérance de vie diminuée de 5 à 10 ans, selon les études, du fait de facteurs combinés : mauvaise observance, difficultés relationnelles, pauvreté, iatrogénie, etc. Les efforts pour améliorer la prise en charge somatique en établissement de santé de ces personnes seront poursuivis. La priorité doit porter sur la continuité du suivi par un médecin traitant, sur l'accès aux campagnes de dépistage, sur la santé bucco-dentaire, sur la prise en charge des comorbidités addictives et sur l'accès des handicapés à des bilans périodiques et aux soins techniques.
Justification de l'action	Intégrer référence Diagnostic 92 Travailler sur les bonnes pratiques en consultations adaptées au public du handicap psychique, et les promouvoir auprès des acteurs du premier recours et du soin somatique du département. ☐ Des difficultés sont posées par l'absence de valorisation du temps passé par les médecins dans ces consultations, et par les comportements problématiques à gérer face à l'angoisse que peut susciter le soin somatique. ☐ Public : acteurs du premier recours, du soin gynécologique et dentaire, notamment.
Description de l'action	Objectif :
	Déroulé prévu et calendrier :
	Territoire cible :
	Indicateurs d'évaluation (suivi et résultat):
Acteur en responsabilité	
Acteurs impliqués	
Ressources prévues	
Références PTSM correspondantes	AXE 3. AMELIORER LES SOINS SOMATIQUES AMBULATOIRES EN LIEN AVEC LES ACTEURS DU PREMIER RECOURS 3.2 Renforcer les actions de prévention et de soin somatique (dont les téléconsultations) au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux du département
Groupe de Suivi	Repérage et prévention - Sensibilisation et prévention
Titre	8.1.2 Accompagner la mise en œuvre de la formation aux premiers secours en population générale
Catégories	Public :
	Thématique : Sensibilisation et prévention
	Offre de soins ou de services :
Cadrage Régional	Le programme Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) est un programme standardisé « visant à former la population générale pour être en mesure d'intervenir, avec aisance et de façon proactive, devant toute

	situation nécessitant des secours en santé mentale. La formation permet une meilleure connaissance de la santé mentale, des troubles psychiques, un repérage de ces troubles et indique la conduite à tenir en cas de problème ou de crise ». Le module de base concerne un public adulte (18 ans et plus) et permet une meilleure connaissance de la santé mentale, des troubles psychiques, un repérage de ces troubles et indique la conduite à tenir en cas de problème ou de crise. Cela à l'aide d'un manuel d'instruction qui doit être fourni aux formateurs. Le programme PSSM est inspiré du programme « mental health first aid », né en Australie en 2000, déjà mis en œuvre dans plus de 20 pays et ayant fait ses preuves. Il est développé en France par l'association Premiers secours en santé mentale qui garantit la fidélité au modèle australien et délivre les attestations d'instructeurs et de formateurs. Elle est seule habilitée à former les instructeurs. L'association PSSM a été créée par l'organisme de formation continue INFIPP et les fédérations d'associations Santé mentale France et Unafam. En Ile de France, l'ARS soutient le développement de PSSM sur 2 axes : - La formation des étudiants aux premiers secours en santé mentale qui constitue l'action 4 de la Feuille de route santé mentale et psychiatrie consiste à. Il s'agit d'un projet interministériel mené par la DGS en lien avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) pour lequel un groupe de suivi est déjà en place. Les universités franciliennes associées à cette expérimentation sont Sorbonne Université, UPEC, Gustav Eiffel et Cergy Université. - La formation en population générale, auprès des groupes vulnérables dans les départements 93, 78, 95 et 94 avec extension progressive aux autres départements. Dans ce cadre, l'action est déployée en lien avec les Conseils locaux de santé mentale ou les Contrats locaux de santé.
Justification de l'action	Intégrer référence Diagnostic 92 La formation aux premiers secours en santé mentale est portée par l'UNAFAM et l'association France Santé Mentale. Elle vise à donner à tout un chacun les premiers réflexes lorsqu'il assiste à une crise et une éventuelle décompensation d'un malade psychique. Elle concourt, en améliorant les connaissances de chacun et en intégrant la santé mentale dans la notion de premiers secours, dispositif auquel la population est sensibilisée en médecine somatique, à déstigmatiser les troubles psychiques. ☑ Travailler avec les services de santé au travail pour la développer au sein des entreprises, de la même manière que la formation aux premiers secours « somatiques », qui y est obligatoire. ☑ Envisager le déploiement auprès d'un large public : acteurs du logement, de l'emploi, de la culture et du loisirs, agents territoriaux... o S'appuyer sur les CCAS et CLSM, dont certains sont déjà promoteurs de ce projet.
Description de l'action	Objectif :
	Déroulé prévu et calendrier :
	Territoire cible :
	Indicateurs d'évaluation : (suivi et résultat) Nombre de formations aux premiers secours en santé mentale déployées dans le département, et contexte / lieu de ces formations

Acteur en responsabilité	
Acteurs impliqués	
Ressources prévues	
Références PTSM correspondantes	AXE 8. DEVELOPPER LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE PREVENTION EN SANTE MENTALE 8.1 Développer et soutenir les actions de sensibilisation du grand public en santé mentale